

## CONCLUSION

Les changements introduits dans la nouvelle législation en sécurité incendie ont confié aux autorités régionales le mandat de planifier la sécurité incendie sur leur territoire. Cet exercice d'élaboration d'un Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie se veut donc une continuité dans la planification de la sécurité incendie à l'échelle du territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

Réalisée conformément aux *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*, cette deuxième version du Schéma de couverture de risques permettra une continuité et un outil d'amélioration en continu de la sécurité incendie sur le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

Les visites de prévention faites par les pompiers auprès de résidants et la réalisation d'inspections effectuées par une ressource formée en cette matière pour les risques plus élevés permettent d'améliorer la connaissance des risques présents sur le territoire. Le déploiement multicaserne permet aux membres des différents services de sécurité incendie de développer une collégialité entre eux et d'uniformiser les structures de commandement.

Le budget consacré à la sécurité incendie démontre que les élus municipaux ont pris conscience de l'importance d'avoir accès à un service de sécurité incendie mieux équipé et formé pour améliorer la sécurité de leurs citoyens.

La mise en place du premier Schéma de couverture de risques a permis d'identifier des lacunes en sécurité incendie sur le territoire. Cependant, au cours des dernières années, plusieurs rencontres avec le Comité de sécurité incendie, les directeurs généraux et les élus ont suscité de nombreuses discussions et ont permis de trouver des solutions pour pallier ces lacunes.

Ainsi, en considérant tous les changements que la mise en œuvre des objectifs du premier Schéma de couverture de risques a apportés, nul doute que le niveau de protection incendie sera encore amélioré et reflètera beaucoup plus objectivement la réalité des communautés et des limites en matière de ressources humaines et financières suite à la mise en place de cette deuxième version du Schéma de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

## LES PLANS DE MISE EN ŒUVRE

Les plans de mise en œuvre qui suivent constituent un plan d'action que la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ainsi que toutes les municipalités locales participantes doivent appliquer dès l'entrée en vigueur du Schéma. Ces plans désignent les étapes, les échéanciers, les autorités municipales responsables de même que l'estimation des coûts pour atteindre chacun des objectifs spécifiques qui s'appliquent. Il est à noter que pour alléger le présent document, les plans de mise en œuvre ont été consolidés dans un seul et unique document.

ACTIONS* *Telles qu'indiquées au Schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC		Échéancier pour la réalisation des actions	M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu	Bejoel	McMasterville	Mont-Saint-Hilaire	Otterburn Park	Saint-Basile-le-Grand	Saint-Mathieu-de-Bejoel	Saint-Marc-sur-Richelieu	Saint-Antoine-sur-Richelieu	Saint-Denis-sur-Richelieu	Saint-Charles-sur-Richelieu	Saint-Jean-Baptiste
1	Finaliser l'adoption d'un règlement de constitution d'un service de sécurité incendie	2016			X						X			
2	Assurer la présence de ressources qualifiées en prévention des incendies	2016		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3	Maintenir une ressource à la coordination du Schéma au niveau de la MRC	2016-21	X											
4	Élaborer un rapport annuel (MRC en collaboration avec le Comité de sécurité incendie)	2016-21	X											
5	Transmettre à la MRC toutes les informations pour la rédaction du rapport annuel et autres rapports	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
6	Analyser et mettre en place un plan d'action pour réduire les fausses alarmes	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

ACTIONS* *Telles qu'indiquées au Schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC		Échéancier pour la réalisation des actions	M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu	Beboeil	McMasterville	Mont-Saint-Hilaire	Otterburn Park	Saint-Basile-le-Grand	Saint-Mathieu-de-Beboeil	Saint-Marc-sur-Richelieu	Saint-Antoine-sur-Richelieu	Saint-Denis-sur-Richelieu	Saint-Charles-sur-Richelieu	Saint-Jean-Baptiste
7	Réviser et créer les ententes d'entraide lorsque requis	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
8	Évaluer les besoins et embaucher de nouveaux pompiers	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
9	S'assurer que tous les pompiers et officiers possèdent la formation minimale	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
10	S'assurer la présence d'une ou plusieurs ressources en RCCI	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
11	Maintenir la gestion de la formation avec les établissements d'enseignement	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
12	Poursuivre l'application en s'inspirant de la norme NFPA 1500 et maintenir le programme d'entraînement	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
13	S'assurer de la rédaction et de l'application de PON en santé et sécurité au travail	2016-21	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
14	Soumettre tous les véhicules d'intervention aux inspections selon le <i>Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention</i> en vigueur.	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
15	Mettre en place des mesures palliatives ou rendre conformes les véhicules qui ne réussissent pas les tests	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

ACTIONS* *Telles qu'indiquées au Schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC		Échéancier pour la réalisation des actions	M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu	Beleil	McMasterville	Mont-Saint-Hilaire	Otterburn Park	Saint-Basile-le-Grand	Saint-Mathieu-de-Beleil	Saint-Marc-sur-Richelieu	Saint-Antoine-sur-Richelieu	Saint-Denis-sur-Richelieu	Saint-Charles-sur-Richelieu	Saint-Jean-Baptiste
16	Maintenir le programme de remplacement des véhicules et pompes portatives	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
17	Remplacer valve de vidange de 15 cm du camion-citerne pour une de 25 cm	2017												X
18	Maintenir un registre pour l'inspection et l'entretien des véhicules et pompes port	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
19	Maintenir un registre d'inspection et d'entretien des véhicules et assurer le suivi	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
20	Maintenir et participer au programme d'achats regroupés au niveau de la MRC	2016-21	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
21	Mettre en place un programme d'entretien et d'évaluation des équipements d'intervention et de communication	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
22	S'assurer que chaque municipalité possède un réseau d'aqueduc conforme	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
23	S'assurer que le programme inclut la vérification des pressions et du débit des bornes d'incendie	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
24	Poursuivre le mode de communication entre les municipalités lors de problématique d'alimentation en eau	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

ACTIONS* *Telles qu'indiquées au Schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC		Échéancier pour la réalisation des actions	M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu	Beboeil	McMasterville	Mont-Saint-Hilaire	Otterburn Park	Saint-Basile-le-Grand	Saint-Mathieu-de-Beboeil	Saint-Marc-sur-Richelieu	Saint-Antoine-sur-Richelieu	Saint-Denis-sur-Richelieu	Saint-Charles-sur-Richelieu	Saint-Jean-Baptiste
25	Appliquer des mesures palliatives lors d'insuffisance d'alimentation en eau	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
26	Mettre en place, lorsque requis, un programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
27	Aménager, lorsque requis, des points d'eau de prise sèche conforme	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
28	Maintenir les systèmes et les appareils de communication conformes aux lois et règlements en vigueur	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
29	Assurer la disposition d'appareils radio pour chaque officier lors d'intervention	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
30	Maintenir les essais hebdomadaires des radios et pagettes	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
31	Rédiger et bonifier la mise en place des protocoles de déploiement	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
32	Revoir les procédures opérationnelles afin d'acheminer les ressources humaines et matérielles en tenant compte de la catégorie des risques	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
33	S'assurer que les services de sécurité incendie déposent trimestriellement les rapports demandés par la MRC qui incluent des informations sur la force de frappe	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

ACTIONS* *Telles qu'indiquées au Schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC		Échéancier pour la réalisation des actions	M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu	Beleil	McMasterville	Mont-Saint-Hilaire	Otterburn Park	Saint-Basile-le-Grand	Saint-Mathieu-de-Beleil	Saint-Marc-sur-Richelieu	Saint-Antoine-sur-Richelieu	Saint-Denis-sur-Richelieu	Saint-Charles-sur-Richelieu	Saint-Jean-Baptiste
34	Évaluer la possibilité de mettre en place un personnel minimum en garde interne ou/et externe afin de respecter le nombre de ressources demandées pour la force de frappe	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
35	Informier régulièrement les SSI et la MRC sur la mise à jour, par les municipalités, de la classification des risques présents sur leur territoire respectif, notamment dès le changement de vocation.	2016-21	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
36	Valider la compatibilité du système de communication avec les SSI limitrophes	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
37	Élaborer et mettre en place un programme d'évaluation et d'analyse des incidents	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
38	Élaborer un programme d'activités de prévention et d'éducation du public	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
39	Compléter la réglementation municipale (en l'uniformisant) en matière de sécurité incendie	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
40.1	Évaluer la possibilité d'élaborer un programme de prévention régional et procéder aux inspections selon les fréquences décrites.	2016-21	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
40.2	Procéder à la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée selon les fréquences déterminées au Schéma	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
40.3	Procéder à l'inspection des risques élevées et très élevés à l'aide d'une ressource qualifiée en prévention des incendies (TPI)	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

ACTIONS* *Telles qu'indiquées au Schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC		Échéancier pour la réalisation des actions	M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu	Beleil	McMasterville	Mont-Saint-Hilaire	Otterburn Park	Saint-Basile-le-Grand	Saint-Mathieu-de-Beleil	Saint-Marc-sur-Richelieu	Saint-Antoine-sur-Richelieu	Saint-Denis-sur-Richelieu	Saint-Charles-sur-Richelieu	Saint-Jean-Baptiste
41	Évaluer la possibilité d'élaborer un programme de prévention incendie pour les risques agricoles	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
42	Poursuivre l'élaboration des plans d'intervention	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
43	Déterminer, dans la mesure du possible, l'utilisation de mécanismes d'autoprotection	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
44	Promouvoir, auprès des entreprises et institutions, les mesures d'autoprotection	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
45	Sensibiliser les municipalités à l'égard des risques et lacunes sur leur territoire	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
46	Continuer à offrir les services pour les autres risques	2016-21		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
47	Procéder à une étude d'optimisation des ressources. Échéance juin 2017	2016-21	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
48	Participer aux rencontres avec les partenaires	2016-21	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
49	Évaluer la possibilité d'établir des mécanismes de vérifications des services de sécurité incendie	2016-21	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

<b>ACTIONS*</b> *Telles qu'indiquées au Schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC		Échéancier pour la réalisation des actions	M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu	Beleuil	McMasterville	Mont-Saint-Hilaire	Otterburn Park	Saint-Basile-le-Grand	Saint-Mathieu-de-Beleuil	Saint-Marc-sur-Richelieu	Saint-Antoine-sur-Richelieu	Saint-Denis-sur-Richelieu	Saint-Charles-sur-Richelieu	Saint-Jean-Baptiste
50	S'engager à respecter le suivi de la planification et les échéanciers prescrits, tel qu'il est décrit dans le présent Schéma, et ce, pour chacune des municipalités	2016-21	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
51	Assurer, par la MRC, le lien entre le niveau politique et le niveau opérationnel et déposer un rapport annuel et des recommandations	2016-21	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
52	Maintenir le Comité de sécurité incendie	2016-21	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
53	Maintenir les différents comités techniques régionaux	2016 -21	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
54	Maintenir la table de directeurs des services de sécurité incendie	2016-21	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X